

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Lundi, le 3 mai 2021, se tient à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

103-2021

### **Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2021.**

---

#### **1.0 PENSÉE.**

#### **2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 3 MAI 2021.**

#### **3.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL :**

3.1 Séance ordinaire du 5 avril 2021.

#### **4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

4.1 Vente de terrain – Partie du lot 6 290 209 – Autorisation de signatures.

4.2 Vente de deux terrains – Lots 6 439 657 et 6 439 659 – Autorisation de signatures.

4.3 Vente de terrain – Partie du lot 5 912 214 – Autorisation de signatures.

4.4 Vente de terrain – Parties du lot 6 374 618 – Autorisation de signatures.

4.5 Vente de terrain – Partie du lot 5 913 690 – Autorisation de signatures.

4.6 Coop de travail du Mont Victor-Tremblay – Aide financière.

4.7 Comités.

4.8 Mainlevée – Lot 5 913 389 (Richard Bernier) – Autorisation de signature.

**5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

- 5.1 Règlement 490 – Caserne – Modification.
- 5.2 Entente – Pompiers – Autorisation de signature.
- 5.3 Entente – Pompier – Directeur adjoint – Autorisation de signature.

**6.0 TRANSPORT ROUTIER :**

- 6.1 Rue du Planeur – Servitude – Hydro-Québec – Autorisation de signatures.
- 6.2 Nivelage – Courtoisie.
- 6.3 Asphaltage – Étude des soumissions.

**7.0 HYGIÈNE DU MILIEU :**

- 7.1 Bâtiments communautaires du lac Lamothe – Achat d'un système UV.
- 7.2 Correction à la résolution 267-2020.

**8.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :**

- 8.1 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme.
- 8.2 Demandes de dérogation mineure:
  - 8.2.1 Positions préliminaires:
    - 8.2.1.1 M. Serge Ramsay – 42, rue de Méribel;
    - 8.2.1.2 M. Richard Bernier – 220, rue de Banff.
  - 8.2.2 Positions finales:
    - 8.2.2.1 M. Steven Tremblay – 488, 5<sup>e</sup> chemin du lac Clair;
    - 8.2.2.2 M. Martin Cossette – 208, 1<sup>er</sup> chemin du lac Clair.

**9.0 LOISIRS ET CULTURE :**

- 9.1 Fête nationale des Québécois(es).

**10.0 CORRESPONDANCE.**

**11.0 AFFAIRES NOUVELLES :**

- 11.1 Maire suppléant.
- 11.2 Motion de remerciements – Mme Renée Tremblay.
- 11.3 Vente de terrain – Partie du lot 6 274 596 – Mercier et frères – Autorisation de signatures.
- 11.4 M. Germain Grenon.

**12.0 COMITÉS:**

- 12.1 \_\_\_\_\_
- 12.2 \_\_\_\_\_
- 12.3 \_\_\_\_\_

### **13.0 ACCEPTATION DES COMPTES.**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**104-2021**

#### **Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2021.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**105-2021**

#### **Vente de terrain – Partie du lot 6 290 209 – Autorisation de signatures.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une partie du lot 6 290 209 adjacente au 48, rue de Méribel d'environ 232 m<sup>2</sup> au prix unitaire de 31.12\$/m<sup>2</sup> soit approximativement 7 205 \$ excluant les taxes; que les frais de notaire et d'arpenteur inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**106-2021**

#### **Vente de deux terrains – Lots 6 439 657 et 6 439 659 – Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente des lots 6 439 657 et 6 439 659 d'environ 2 800 m<sup>2</sup> chacun, adjacents au site exploité par Imago village au prix de 15 000 \$ chacun, totalisant donc 30 000 \$ excluant les taxes; que les frais de notaire et d'arpenteur inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

107-2021

**Vente de terrain – Partie du lot 5 912 214 – Autorisation de signatures.**

---

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une partie du lot 5 912 214 d'une superficie approximative de 875 m<sup>2</sup> au prix unitaire de 3.75\$/m<sup>2</sup> adjacente au 20, 4<sup>e</sup> Rang, soit approximativement 3 277 \$ excluant les taxes; que les frais de notaire et d'arpenteur inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

108-2021

**Vente de terrain – Parties du lot 6 374 618 – Autorisation de signatures.**

---

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau:

- autorise la vente de deux parties du lot 6 374 618 d'environ 2 500 m<sup>2</sup> chacune situées dans la rue du Massif au prix de 35 000 \$ chacune excluant les taxes; qu'une clause résolutoire obligeant la construction d'au moins quatre unités d'habitation résidentielle sur chacune à l'intérieur d'un délai de 18 mois soit incluse à l'acte de vente;
- et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

109-2021

**Vente de terrain – Partie du lot 5 913 690 – Autorisation de signatures.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une partie du lot 5 913 690 d'une superficie approximative de 167 m<sup>2</sup> au prix unitaire de 32.27\$/m<sup>2</sup> située sur la rue de Méribel, soit approximativement 5 390 \$ excluant les taxes; que les frais de notaire et d'arpenteur inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

110-2021

**Coop de travail du Mont Victor-Tremblay – Aide financière.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à la Coopérative de travail du Mont Victor Tremblay une aide financière non-récurrente de 5 000 \$ afin de soutenir les activités de cette coopérative. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

111-2021

**Comités – Modifications.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau nomme sur le comité de Développement Falardeau, à titre de représentant de la Municipalité, Mme la conseillère Sylvie Larouche en remplacement de M. le conseiller Paul Pineault.

Liste des membres du conseil municipal - Représentants 2020-2021								
COMITÉS :	Nombre de représentants	Catherine Morissette Maire	Paul Pineault District 1	Sylvie Larouche District 2	Germain Grenon District 3	André Dufour District 4	Philippe Dufour District 5	Richard Sirois District 6
Conseil administration - Pêche Blanche – CA	2				X			X
Développement Falardeau - CA	3	X (resp.)		X			X	
Comité de développement durable de Falardeau (CDDF)	1					X		
Urbanisme	1						X (resp.)	
Loisirs et culture	1			X				
Forêt	1		X (resp.)					
Finances	2			X		X		
Cadets	1		X					
Camping Oasis	2					X		X
Transport Adapté	1							X
Dossier des Aînés – Maison des jeunes	1						X (resp.)	
TOTAL	16	1	3	2	1	3	3	3

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

112-2021

**Mainlevée – Lot 5 913 389 – Autorisation de signature.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau donne mainlevée relativement à la clause résolutoire (15 650 363) et l'avis de pré-inscription (20 322 598); et que M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

113-2021

**Règlement 490 – Caserne – Modifications.**

**CONSIDÉRANT** que le Règlement 490 ordonnant des travaux de 1 715 733 \$ et décrétant un emprunt de 1 715 733 \$ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance spéciale du 18 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le financement autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour ce règlement est de 1 627 959 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les articles 3 et 4 du Règlement 490 soient et sont remplacés par les suivants:

- L'article 3 du Règlement 490 est remplacé par le suivant:

*"Article 3*

*Le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau est autorisé à dépenser une somme de 1 818 313 \$ pour les fins du présent règlement."*

- L'article 4 du Règlement 490 est remplacé par le suivant:

*"Article 4*

*Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 343 900 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 474 413 \$ dont 400 000 \$ provient du poste "Financement – Caserne – Pompier" du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro Québec (ligne Micoua) et 74 413 \$ d'une réserve pour équipement incendie."*

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

114-2021

**Entente – Pompiers – Autorisation de signature.**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme le maire Catherine Morissette à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de travail des pompiers de notre service incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

115-2021

**Entente – Pompier - Directeur adjoint – Autorisation de signature.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme le maire Catherine Morissette à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de travail du directeur adjoint de notre service incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

116-2021

**Rue du Planeur – Servitude – Hydro-Québec – Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à obtenir des autorités concernées le prolongement du réseau de service public d'Hydro-Québec pour le développement suivant :

- Rue du Planeur

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

117-2021

**Nivelage – Courtoisie.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède, à titre de courtoisie, à un nivelage des chemins des secteurs de villégiature selon la politique habituelle de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

118-2021

**Asphaltage – Étude des soumissions.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d'offres public pour l'asphaltage de certains chemins publics ;

	Nombre de tonne estimé	
	Asphaltage (A)	Couche correctrice (B)
1 <sup>er</sup> Rang	75	-
2 <sup>e</sup> Rang	750	-
4 <sup>e</sup> Rang	-	325
Bleuetière	-	500
De Vail	350	-
Dupéré	-	70

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues :

ENTREPRENEURS	Prix à la tonne soumis					
	1 Pavex Itée		2 Asphalte Henri Laberge inc.		3 CAL	
Travaux ci-haut	A	B	A	B	A	B
1 <sup>er</sup> Rang	163,26	-	186,75	-	208,10	-
2 <sup>e</sup> Rang	156,94	-	161,91	-	208,10	-
4 <sup>e</sup> Rang	-	160,97	-	170,05	-	182,81
Bleuetière	-	162,69	-	171,30	-	182,81
De Vail	173,32	-	174,24	-	208,10	-
Dupéré	-	160,97	-	178,79	-	182,81
<b>TOTAL</b>	<b>335 539,65 \$</b>		<b>349 854,30 \$</b>		<b>408 132,45 \$</b>	

**CONSIDÉRANT** que toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes;

**CONSIDÉRANT** les budgets disponibles et les prix à la tonne reçus.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne, conformément aux dispositions du Code municipal, la proposition du plus bas soumissionnaire conforme pour le tonnage ci-bas requis, soit :

➤ Pavex Itée (319 270,65 \$ taxes incluses) :

	1 <sup>er</sup> Rang	2e Rang	4e Rang	Bleuetière	De Vail	Dupéré
Prix à la tonne						
- asphaltage	163,26	156,94	-	-	173,32	-
- couche d'usure	-	-	160,97	162,69	-	160,97
Nombre de tonne estimé	75	750	325	400	350	70
Coûts approximatifs de l'asphaltage	12 244,50 \$	117 705,00 \$	52 315,25	65 076,00 \$	60 662,00 \$	11 267,90 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

119-2021

**Bâtiments communautaires du lac Lamothe – Achat d'un système UV.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'achat d'un système UV pour les installations du site communautaire du lac Lamothe et que la soumission de *Culligan* au montant de 3 935,00 \$ (taxes en sus) soit et est acceptée. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

120-2021

**Correction de la résolution 267-2020.**

**CONSIDÉRANT** la résolution 267-2020 par laquelle la municipalité octroyait le contrat de fourniture et vidange des conteneurs de la ressourcerie pour une première période, soit l'année 2021, et potentiellement pour une seconde période, soit l'année 2022;

**CONSIDÉRANT** que la seconde période a été identifiée par erreur "2021" alors que l'année qui aurait dû être inscrite est "2022".

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu qu'une correction d'année, soit 2022 au lieu de 2021, soit apportée pour les tableaux faisant référence à la seconde période. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

121-2021

**Nomination – Comité consultatif d'urbanisme.**

**CONSIDÉRANT** la vacance d'un poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau nomme la personne suivante afin de combler un poste vacant de membre du Comité consultatif d'urbanisme, soit :

- Mme Hélène Boivin

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

122-2021

**Demande de dérogation mineure – M. Serge Ramsay – 42, rue de Méribel – Position préliminaire.**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure reçue le 14 avril 2021 de M. Serge Ramsay, du 42, rue de Méribel, visant à permettre :

- la construction d'un garage (souterrain) en cours avant alors que la réglementation en vigueur ne le permet qu'en cours arrière ou latérales;
- et d'y autoriser la construction d'une galerie terrasse sur ce garage en cours avant excédant de 5.81 mètres la dimension autorisée de 1.5 mètre;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 10-2021 le refus de la présente demande;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 7 juin 2021 à 20 h.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en défaveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Serge Ramsay, du 42, rue de Méribel, visant à permettre:

- la construction d'un garage (souterrain) en cours avant alors que la réglementation en vigueur ne le permet qu'en cours arrière ou latérales;
- et d'y autoriser la construction d'une galerie terrasse sur ce garage en cours avant excédant de 5.81 mètres la dimension autorisée de 1.5 mètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

123-2021

**Demande de dérogation mineure – M. Richard Bernier – 220, rue de Banff – Position préliminaire – 7590-42-1459-0220.**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure reçue le 19 avril 2021 de M. Richard Bernier, du 220, rue de Banff, visant à régulariser :

- l'empiètement du bâtiment principal de .38 mètre dans la marge arrière de 7.5 mètres prévue au règlement.

**CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 11-2021 l'acceptation de la présente demande;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 7 juin 2021 à 20 h.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Richard Bernier, du 220, rue de Banff, visant à régulariser l'empiètement du bâtiment principal de .38 mètre dans la marge arrière de 7.5 mètres prévue au règlement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

124-2021

**Demande de dérogation mineure – M. Steven Tremblay – 488, 5<sup>e</sup> chemin A du lac Clair – Position finale – 6187-53-1908.**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure reçue le 18 mars 2021 de M. Steven Tremblay, du 488, 5<sup>e</sup> chemin A du lac Clair, visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal qui empièterait de 5 mètres dans la marge latérale sud de 10 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 6-2021 le refus de la présente demande;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 095-2021 en défaveur de la demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** la demande amendée transmise par M. Tremblay modifiant son projet d'agrandissement, lequel n'empièterait désormais plus que de 3 mètres dans la marge latérale sud de 10 mètres;

**CONSIDÉRANT** que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement, suite aux modifications apportées à la demande de dérogation, en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Steven Tremblay, du 488, 5<sup>e</sup> chemin du lac Clair, en permettant l'agrandissement du bâtiment principal qui empièterait de 3 mètres au lieu de 5 mètres dans la marge latérale sud de 10 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

125-2021

**Demande de dérogation mineure – M. Martin Cossette – 208, 1<sup>er</sup> chemin du lac Clair – Position finale – 6287-76-5491.**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure reçue le 18 mars 2021 de M. Martin Cossette, du 208, 1<sup>er</sup> chemin du lac Clair, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal qui empiète de 2.65 mètres dans la marge latérale est de 10 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 7-2021 l'acceptation de la présente demande;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 096-2021 en faveur de la demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Martin Cossette, du 208, 1<sup>er</sup> chemin du lac Clair, en régularisant l'implantation du bâtiment principal qui empiète de 2.65 mètres dans la marge latérale est de 10 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**126-2021**

### **Fête nationale des Québécois(es) – Autorisation – Circulation dans les rues.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise le Comité organisateur de la Fête nationale des Québécois(es) à effecteur de l'animation et de l'interaction sur un circuit précis dans les rues du secteur urbain de la municipalité incluant une partie du boulevard St-David à l'entretien du ministère du Transport du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**127-2021**

### **Fête nationale des Québécois(es) – Autorisation.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme le maire Catherine Morissette à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats relatifs aux activités reliées à la Fête nationale. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

### **Correspondance:**

- 1)** Le 30 mars 2021, M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, informant la Municipalité qu'une aide financière de 9 000 \$ lui est octroyée pour l'entretien de 4,5 kilomètres de chemins à double vocation.
- 2)** Le 1<sup>er</sup> avril 2021, MM. Marco Bondu et Germain Grenon, respectivement directeur général de l'Organisme du bassin versant du Saguenay (OBV Saguenay) et président du Comité de bassin de la rivière Shipshaw (CBRS), informant la Municipalité de leur souhait d'agrandir leur territoire d'opération tout en implantant les principes du développement durable dans leurs actions de protection de l'eau.

- 3) Le 5 avril 2021, Mme Josée Tremblay, inspectrice pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, rappelant à la Municipalité son statut de zone de culture protégée (ZCP) pour la production de pommes de terre de semence et transmettant des informations à ce sujet.
- 4) Le 7 avril 2021, Mme Andrée Laforest et M. Frédéric Guay, respectivement ministre et sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, transmettant aux employés municipaux, leurs remerciements pour les efforts fournis pendant la pandémie pour que la population puisse continuer d'avoir accès à ses services.
- 5) Le 8 avril 2021, Mme Ariane Charlebois, directrice des communications pour l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), invitant la Municipalité à participer à son événement phare et à adopter une résolution proclamant officiellement la *Semaine nationale de la santé mentale* du 3 au 9 mai 2021.
- 6) Le 9 avril 2021, Mme Diane Labbé, directrice générale adjointe aux finances municipale pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, informant la municipalité que le Règlement 509 (Rues – Secteur alpin) a été dûment approuvé conformément à la loi.
- 7) Le 12 avril 2021, Mme Marie-Ève Tremblay, de Akifer, firme de génie-conseil, offrant leurs services à la Municipalité relativement à la demande auprès du ministère pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles affectés par les restrictions établies par le RPEP ou le CGP.
- 8) Le 13 avril 2021, M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités, invitant la Municipalité à adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant.
- 9) Le 13 avril 2021, Mme Sandra Krueckl, vice-présidente principale pour la Société canadienne du cancer, sollicitant un don de la Municipalité dans le cadre de sa campagne de financement de la jonquille.
- 10) Le 14 avril 2021, Mme Sophie Pelletier, propriétaire dans le secteur du chemin de la Bleuetière, demandant à la Municipalité de réduire la vitesse de 70 km/h à 50 km/h dans ce secteur.
- 11) Le 15 avril 2021, Mme Élyse Dufour, directrice régionale pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, transmettant à la Municipalité une note d'information sur les travaux dans les habitats fauniques et l'application de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF)*.
- 12) Le 19 avril 2021, Mmes Andrée Villeneuve et Lynn Renaud, respectivement coordonnatrice et agente de développement et responsable du projet pour le *Récif 02*, invitant la Municipalité au colloque virtuel régional *Pour une région sans stéréotypes* qui aura lieu le 20 mai prochain.

- 13) Le 20 avril 2021, Mme Gisèle Dallaire, de *Récif 02*, demandant à la Municipalité de rendre disponible l'information relative au *Programme de mentorat des femmes en politique municipale*.
- 14) Le 20 avril 2021, Mmes Nicole Prévost et Catherine Hudon, de *Vers le faire vert*, demandant à la Municipalité de procéder à la démolition de la serre communautaire.
- 15) Le 21 avril 2021, Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, décernant à la Municipalité, le titre de *Municipalité amie des aînés* pour la durée de son plan d'action 2020-2025.
- 16) Le 22 avril 2021, M. Anil Arora, statisticien en chef pour Statistiques Canada, demandant à la Municipalité de participer au recensement de 2021, en faisant parvenir à la population de l'information relative à un questionnaire de recensement en ligne.
- 17) Le 25 avril 2021, la *Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM)*, informant la Municipalité que des activités relatives au programme de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette se tiendront dans notre secteur au cours des prochains mois.
- 18) Le 26 avril 2021, M. Robert Lavoie, de l'Association des propriétaires du village alpin, transmettant à la Municipalité, un document de discussion concernant l'urgence d'encadrer la fréquentation du bassin versant de la prise d'eau potable du village alpin, et sollicitant de pouvoir présenter leur approche aux membres du conseil.
- 19) Le 27 avril 2021, Mme Sandra Belzil, directrice régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitant la Municipalité à promouvoir la *Semaine de la sécurité civile* qui se déroulera du 2 au 8 mai prochain.
- 20) Le 29 avril 2021, M. François Collin, de l'Autorité des marchés publics, informant la Municipalité que l'Autorité des marchés publics est satisfaite des mesures proposées suite à la recommandation reçue.

128-2021

**Organisme du bassin versant du Saguenay et Comité de bassin de la rivière Shipshaw – Agrandissement du territoire d'opération.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau informe l'Organisme du bassin versant du Saguenay et le Comité de bassin de la rivière Shipshaw qu'elle ne s'oppose pas à leur demande d'agrandissement du territoire d'opération. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

129-2021

**Nomination – Maire suppléant.**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que M. le conseiller Philippe Dufour soit et est nommé maire suppléant pour le reste du présent mandat. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Motion de remerciements – Mme Renée Tremblay.**

M. le conseiller Philippe Dufour présente, en son nom et aux noms des membres du conseil municipal, une motion de remerciements à l'attention de Mme Renée Tremblay pour son implication, ses points de vue bien raisonnés et son dévouement pendant plusieurs années au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

130-2021

**Vente d'une partie du lot 6 274 596 – Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une partie du lot 6 274 596 d'une superficie approximative de 930 m<sup>2</sup> au prix unitaire de 7.59\$/m<sup>2</sup>, soit approximativement 7 061 \$ excluant les taxes; que les frais de notaire et d'arpenteur inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

131-2021

**Acceptation des comptes – Au 3 mai 2021.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

39679 - Bell Canada	1 238,29 \$
39680 - Dépanneur St-David enr.	773,31
39681 - Hydro Québec	7 676,36
39682 - Morissette, Catherine	114,96
39683 - Pelletier, Yan	310,00
39684 - Comptoir Multi-service	2 300,00
39685 - Dépanneur St-David enr.	439,05
39686 - Fondation Jean Allard	100,00
39687 - Hydro Québec	9 001,64
39688 - Vidéotron S.E.N.C.	144,22

39689 - Bell mobilité inc.	530,82
39690 - Dépanneur St-David enr.	865,64
39691 - Hydro Québec	3 168,62
39692 - Chevaliers de Colomb	200,00
39693 - Dépanneur St-David enr.	379,17
39694 - Hydro Québec	10 482,30
39695 - Paul, Marcel	378,00
39696 - Tremblay, Gabriel	699,74
39697 - Vidéotron S.E.N.C.	215,52
39698 - Bell Canada	1 303,31
39699 - Société canadienne du Cancer	100,00
39700 - 9190-0738 Québec inc.	12 524,23
39701 - ADT Canada inc.	75,71
39702 - Allard, Francine	392,51
39703 - Archambault	400,26
39704 - Astus inc.	165,56
39705 - Blackburn et Blackburn inc.	226,19
39706 - Bouchard, Jocelyn	335,91
39707 - Camping Québec	288,23
39708 - Caouette informatique inc.	769,22
39709 - Capitale gestion financière	31,80
39710 - CRSBP Saguenay-Lac-St-Jean	18,80
39711 - Annulé	0,00
39712 - Annulé	0,00
39713 - Annulé	0,00
39714 - Centre du Bricoleur (Le)	3 121,09
39715 - Centre du camion Procam Saguenay inc.	132,45
39716 - Coopérative nationale	566,83
39717- Déneigement H.P. Grenon inc.	1 333,71
39718 - Développement Falardeau	571,40
39719 - Devicom	25,65
39720 - Distribution Marcel et fils	684,68
39721 - Duchesne, Gaston, entrepreneur	620,87
39722 - Encreco inc.	12,64
39723 - Entandem	229,32
39724 - Enviromax inc.	2 368,49
39725 - Éric Painchaud, architecte et associés	1 046,27
39726 - Annulé	0,00
39727 - Excavation Claude Larouche inc.	18 619,79
39728 - Excellcopie inc.	80,48
39729 - Extermination Tremblay et Lemieux inc.	38,52
39730 - Fonds d'information sur le territoire	95,00
39731 - Fonds des biens et des services	87,48
39732 - Fournitures de bureau M.S.	951,00
39733 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	1 046,27
39734 - Gestion des eaux P.A. Gaudreault	1 130,00
39735 - Gesticonfort inc.	5 313,84
39736 - Girard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs	724,34
39737 - GLS logistics systems Canada ltd	12,81
39738 - Info page inc.	107,44
39739 - Jean-Yves Bouchard, urbaniste	15 124,96
39740 - JRM excavations	8 380,23
39741 - J. Sirois électrique inc.	90,04

39742 - Location d'équipements St-Honoré	287,44
39743 - Annulé	0,00
39744 - Macpek inc.	95,19
39745 - Mallette	1 235,98
39746 - Mauvalin inc.	20 523,04
39747 - Ministère du revenu du Québec	19 121,69
39748 - Morissette, Catherine	30,23
39749 - MRC du Fjord-du-Saguenay	2 099,75
39750 - Municipalité de St-Honoré	475,82
39751 - Norda Stelo	1 868,34
39752 - Nutrinor	293,13
39753 - Orizon mobile	162,69
39754 - Pausematic	147,00
39755 - P.G. solutions inc.	653,24
39756 - Portal, Louise	1 000,00
39757 - Produits énergétiques Gal inc.	431,16
39758 - Produits sanitaires Lépine inc.	197,24
39759 - Protection incendie Viking inc.	2 218,24
39760 - Receveur général du Canada	6 857,19
39761 - Régie des matières résiduelles	841,62
39762 - Sanidro inc.	562,87
39763 - S.D.S. inc.	11 169,82
39764 - Secuor inc.	351,79
39765 - Services Matrec	9 642,30
39766 - Services internet Sag-Lac Wimax inc.	195,35
39767 - Signé Karine, fleuriste inc.	100,00
39768 - Société canadienne des postes	3 109,77
39769 - S.P.I. sécurité inc.	178,76
39770 - Station service Mercier et frères inc.	1 912,33
39771 - Storrer, Loïc	15,60
39772 - Valineige SA	8 981,17
39773 - Variétés L.C.R. inc.	310,37
39774 - Ville de Saguenay	1 028,03
39775 - Vincent Rivest pharmacien inc.	14,45
39776 - WSP Canada inc.	862,31

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 40).**

**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**